

INFORMATION / COMMUNICATION AUX CONSEILS COMMUNAUX RELATIVE À**"L'ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE
D'UNE OU DE PLUSIEURS FUSIONS ET/OU D'UNE GOUVERNANCE REGIONALE
AU SEIN DES DIX COMMUNES DE LA RIVIERA"**

Par la présente, le Conseil administratif (CA) de la CIEHL composé des dix syndics de la Riviera, a pour principal objectif d'informer les dix Conseils communaux de la Riviera de l'état de la situation relatif à l'étude mentionnée en titre et sur la suite prévue.

BREF RAPPEL

Pour mémoire, le Conseil administratif (CA) de la CIEHL a lancé une procédure ouverte d'appel d'offres de marché public en février 2012, au nom des dix municipalités de la Riviera.

À l'issue de cette procédure, le mandat a été adjugé à un groupement pluridisciplinaire, pour un montant de Fr. 516'672.- TTC, sous réserve de l'adoption du préavis y relatif par les dix Conseils communaux (CC).

Une fois le dit préavis déposé, une séance d'information aux Commissions des CC a été organisée en août 2012, puis le préavis CIEHL a été adopté par les dix CC de la Riviera en octobre 2012 et le mandat a pu démarrer fin novembre 2012.

DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE PRÉVU

Pour rappel, le déroulement de l'étude est prévu selon les principaux éléments suivants :

- ⇒ 3 phases de travail :
analyse stratégique / projet de société / propositions et scénarios;
- ⇒ 4 domaines d'études spécifiques :
finances publiques / territoire / organisation politique / organisation administrative;
- ⇒ des phases de consultation / communication organisées tout au long de l'étude auprès des différents niveaux institutionnels et de la population (enquête / forums / présentations);
- ⇒ un calendrier de 18 mois environ.

POINT DE SITUATION ET SUITE

La 1^{ère} phase d'étude s'est globalement déroulée à satisfaction et de manière interdisciplinaire. Pour rappel, les résultats de l'enquête menée par M.I.S. Trend dans ce cadre ont été rendus publics, notamment sur le site internet du SAI :

http://www.sai-riviera.ch/index_fichiers/Page2150.htm

La conduite de la 2^{ème} phase et le démarrage de la 3^{ème} phase se sont avérés plus longs et délicats qu'imaginés au départ. En effet, ces deux phases ont été menées par le responsable de l'étude et son remplaçant, les autres membres du groupement n'ayant pour ainsi dire pas été associés. L'orientation a été jusqu'à présent volontairement politique et bien qu'un certain nombre de documents et de réflexions aient été produits, ils sont encore de nature trop abstraite et générale.

Ainsi, l'aspect information / communication / participation des différents niveaux institutionnels et de la population ne s'est pas déroulé comme cela était initialement prévu, faute d'éléments suffisants et concrets à transmettre.

A l'issue de la période de 18 mois prévue initialement pour mener l'étude, le CA de la CIEHL a établi un bilan global sur la conduite et l'avancement de l'étude, avec la volonté de la finaliser au plus tôt, mais dans un délai réaliste en fonction du travail à faire.

Le CA de la CIEHL ainsi qu'une majorité de municipalités ont clairement exprimé le besoin de donner une orientation nettement plus concrète, étayée, pluridisciplinaire et communicable à l'étude.

D'entente avec le CA de la CIEHL, l'organisation, les démarches, le contenu et le calendrier de l'étude ont été reconsidérés par le bureau pilote, dans l'objectif de produire l'essentiel des prestations attendues d'ici à l'automne 2015, ce qui nécessite de "mettre les bouchées doubles".

Le nouveau programme de travail proposé par le bureau pilote tient compte de cette échéance et prévoit de consolider et compléter les diagnostics et le "projet de société" (ou vision pour la Riviera), ainsi que de définir une stratégie pour la suite sur la base d'une analyse de scénarios.

S'agissant de l'aspect communication, il est prévu d'informer / consulter les autorités (exécutifs / législatifs) en cours d'étapes et en fin d'étude, soit au printemps-été / automne 2015. Une information plus large est également prévue suite à la consultation des autorités.

Enfin, il importe de préciser que cette "réorientation" n'aura pas d'incidences financières et qu'elle se fait dans le cadre du montant alloué pour ce mandat.

Vevey, février 2015 / SAI-LMS